

Jeudi 25 novembre 2010
Dossier de presse

© B&P



© Toure

© Montbiotech



© Apack

© IcadeSNI



© MDRColoco



L'EAI, la reconversion en marche

M

Montpellier *mille et une vies*

L'EAI, la reconversion en marche Présentation des résultats de l'appel à idées lancé par la Ville de Montpellier

SOMMAIRE

L'EAI : un site urbain d'exception dans la cité	p 1
Le cahier des charges de la Ville de Montpellier pour réaménager l'EAI au bénéfice de la collectivité	p 4
Six équipes pluridisciplinaires pour reconverter le site de l'EAI	p 5
Les résultats de l'appel à idées : faire de l'EAI un site majeur à l'échelle de la métropole de Montpellier	p 7
Une reconversion du site de l'EAI qui commence dès à présent	p 11



L'EAI : UN SITE URBAIN D'EXCEPTION DANS LA CITE

Historique

Les premiers bâtiments ont été édifiés sur l'actuelle caserne Guillaut à partir de 1912. Il s'agissait à l'époque de permettre aux jeunes conscrits de rester dans leur commune d'origine après la guerre de 1870. Le terrain avait fait l'objet d'un échange au début du 20^e siècle entre l'Etat et la Ville. A cette époque, la caserne, anciennement Domaine du Mas de Cotte, appartenait à la municipalité qui l'échangea en 1902 contre la totalité du quartier de l'abattoir (actuel Beaux-arts) occupé jadis par un escadron de cavalerie.

Appelé « Champs de Manœuvre », le parc Montcalm, propriété de la Ville, fut acquis en 1888 par l'armée en échange du « Champs de Mars », actuelle Esplanade Charles de Gaulle où la municipalité engagea de grands travaux paysagers.

Plus tard, à l'automne 1946, l'Ecole d'Application de l'Infanterie est créée à Auvours dans la Sarthe. Elle a alors pour but de former les jeunes officiers issus de Saint-Cyr. Après un transfert à Coëtquidan en Bretagne puis à Saint-Maixent près du Mans où elle assure la formation d'officiers de tout statut, elle finit par s'installer à Montpellier le 1^{er} août 1967 où elle fusionne avec l'Ecole Militaire d'Infanterie ayant pris place sur le site de la caserne Guillaut donnant naissance à l'Ecole d'Application de l'Infanterie (EAI).

Fonctionnement urbain

L'EAI fonctionne de manière autonome avec ses propres équipements et services. Un mur d'enceinte de plusieurs mètres de haut vient isoler les activités des 635 militaires et 274 civils du reste de la ville.

De part sa fonction militaire et son caractère défensif, ce site est une véritable enclave au sein du quartier même s'il reste traversé par l'avenue des Chasseurs.

Pour relier ces deux entités (caserne et parc Montcalm), un pont limité à 20 tonnes enjambe les 7,80 mètres de dénivelé qui les séparent.

La caserne Guillaut : un patrimoine architectural militaire typique

C'est sur ce quartier que l'implantation historique s'est effectuée à partir de 1912. Les premiers bâtiments ont été construits par la Ville de Montpellier, condition permettant aux jeunes conscrits de rester dans leur commune d'origine après la guerre de 1870.

Le quartier Guillaut regroupe les zones "vie" et "atelier". C'est un ensemble de bâtiments construits entre 1912 et 2002, d'une hauteur maximale de R+3.

La zone vie

La zone « vie » accueille les bâtiments d'hébergement, administratifs et fonctionnels (gymnase, salle de sports, cinéma, infirmerie, ordinaire, ancien mess des sous officiers actuellement foyer, chapelle et musée de l'infanterie).

Elle fait face à l'entrée principale située rue Lepic et est structurée par deux bâtiments datant du début du siècle (Bretagne et Lorraine) en R+3 à vocation d'hébergement. Ces derniers font face à deux aires de stationnement

encadrées par des alignements de platanes. Chaque bâtiment dispose de 32 chambres de 40 m² permettant d'héberger 4 personnes. De ces deux bâtiments, un seul a été récemment rénové (bâtiment Bretagne), la rénovation du second datant de 1963.

L'état-major est situé dans un bâtiment fonctionnel en R+3 composé d'un escalier unique et à chaque niveau d'un alignement de bureaux s'organisant autour d'un couloir central. Il a été rénové récemment.

Le gymnase est un équipement parfaitement entretenu développant une surface couverte d'environ 1500 m². La toiture a été refaite récemment. Il abrite un terrain de jeux, une aire d'agrès et un ring de boxe complétés par des sanitaires et des vestiaires.

Une infirmerie a été démolie et reconstruite en 2002. Ce centre médical comporte 4 cabinets médicaux et 30 lits d'hospitalisation.

Enfin un cinéma de 500 places assises a été construit en 1968.

La zone atelier

La zone « atelier » est composée à la fois d'une succession de hangars rectangulaires, pour certains rénovés, permettant d'abriter du matériel d'habillement, l'armurerie ainsi que d'un grand hangar carré utilisé comme garage associé à une station service.

Le parc Montcalm : un patrimoine paysager et sportif

Cet espace de 26 hectares, constitue un élément essentiel du patrimoine naturel et paysager de la ville. Il est traversé par le Lantissargues, un ruisseau majoritairement souterrain qui coule à l'ouest du centre-ville et se jette plus au sud près de l'étang de Pérols.

Ce parc est composé d'un pôle instruction destiné à la formation des officiers et sous-officiers et d'un pôle sportif au cœur d'un parc arboré.

Le pôle instruction

Il est composé d'un ensemble immobilier édifié en 1967 (bâtiment Gallieni) et en avril 2003 pour son extension. Ces bâtiments sont alimentés par une chaudière à gaz. Cet ensemble accueille :

- ✓ des salles de cours dont certaines ont une capacité de 50 à 60 personnes,
- ✓ deux amphithéâtres de 50 et 250 places,
- ✓ une médiathèque.

Il est complété par le mess des officiers et sous-officiers d'une capacité de 700 repas par service. Les cuisines ne sont plus aux normes.

Le pôle sportif

Situé au sein du parc, il accueille à la fois des équipements sportifs et 6 bâtiments d'hébergement, dont 3 rénovés entre 1998 et 2002, comportant 420 chambres d'environ 20m² (dont 164 rénovées). Les équipements présents sur le site sont les suivants :

- ✓ un stade enherbé entouré d'une piste d'athlétisme de 7 couloirs,
- ✓ un terrain stabilisé,
- ✓ 1 terrain de basket-ball, 1 terrain de handball et 3 terrains de volley-ball,
- ✓ 5 terrains de tennis,
- ✓ un parcours d'audace (19 000 m²) et parcours du combattant (3000m²)
- ✓ une aire en dur (place d'armes) d'environ 10 000 m²,
- ✓ une piscine datant des années 1972-1973 dont le bassin de 25m (4 couloirs de nage) a été rénové en juillet 2009 (résine + spots),
- ✓ un hélicoptère.

On y retrouve également la villa du Général de près de 750m² habitable, construite sur un terrain d'une même superficie agrémenté d'un cours de tennis.

Ce secteur comporte également le long de la rue des Chasseurs, 119 logements appartenant à la Société Nationale Immobilière (S.N.I.).

La caserne Lepic

Situé au nord-ouest du parc Montcalm, à proximité de la médiathèque, la caserne Lepic est aujourd'hui désaffectée. Des douze bâtiments d'origine datant de 1920, il n'en reste aujourd'hui que huit en très mauvais état.

Remarques générales

Un état amiante a été réalisé et de nombreux bâtiments comportent de l'amiante par plaques et du fibrociment.

S'il n'est pas nécessaire de réaliser une dépollution pyrotechnique, des cuves d'essence existent au niveau de la station service et d'anciennes cuves de fioul ont été démantelées ou remplies de béton. Néanmoins, il semblera nécessaire de réaliser un diagnostic de pollution des sols.

Quelques chiffres sur l'emprise foncière du site :

	Parc Montcalm	Caserne Guillaut	TOTAL
Surface bâtie	26 986 m ² 54 920 m	281 906 m ²	
Dont logements	10 761 m ² 14 948 m	225 709 m ²	

LE CAHIER DES CHARGES DE LA VILLE DE MONTPELLIER POUR REAMENAGER L'EAI AU BENEFICE DE LA COLLECTIVITE

La Ville a considéré que les enjeux du site de l'EAI étaient liés à sa position particulière au sein de la Ville et à son "étanchéité" actuelle par rapport à son environnement immédiat.

L'objectif fixé est donc de réinscrire ce quartier dans la cité par :

- ✓ la réintroduction de la variété des occupations (mixité urbaine) et des usages (mixité fonctionnelle).
- ✓ la valorisation d'axes inter quartiers,
- ✓ la création de voies de desserte internes,

S'y ajoutent :

- ✓ La nécessité d'anticiper les évolutions de la circulation avec l'arrivée de la ligne 4 du tramway à l'horizon 2020.
- ✓ Une volonté collective de produire une urbanisation de qualité s'appuyant sur deux principes : une ville qui se reconstruit sur elle-même et une mixité fonctionnelle logements, commerces, services).
- ✓ Le souci de maintenir des espaces communs (espaces verts, zones sportives et de loisirs, espaces de transition, ...) considérés comme des éléments de liaison :
 - entre les différents éléments de programme fonctionnel (logements, commerces, services),
 - entre les aménagements réalisés aujourd'hui et les réserves et anticipations pour demain.

Au-delà des contours stricts de l'EAI, la Ville de Montpellier a défini en décembre 2008 un périmètre d'étude plus large et intégrant notamment des constructions existantes le long de l'avenue de Toulouse.

Ce périmètre permet non seulement à la municipalité de s'opposer à tous travaux, constructions ou installations qui pourraient porter préjudice à la mise en œuvre du projet d'aménagement envisagé mais l'encourage aussi à se rendre propriétaire lors de mutations foncières.

C'est sur ce périmètre d'étude qu'a porté l'appel à idées, très largement ouvert et offrant aux participants une liberté entière en termes de programmation et d'aménagement.

Dans cette perspective, un cahier des charges, outre la description du site, détermine des invariants (ouverture du site sur le quartier et la ville, mixité intergénérationnelle et typologique des logements, création d'activités économiques, préservation d'entités et séquences paysagères, valorisation d'un patrimoine architectural militaire typique, impact hydraulique, durabilité des interventions...) qui se sont imposés aux concurrents.



SIX EQUIPES PLURIDISCIPLINAIRES POUR RECONVERTIR LE SITE DE L'EI

Clos le 20 janvier 2010, l'appel à idées lancé par la Ville de Montpellier en juin 2009 a remporté un très vif succès ce qui démontre tout l'intérêt de la méthode privilégiée.

Au total, 60 candidatures ont été déposées faisant état d'une grande diversité de réponses, avec une majorité d'architectes-urbanistes et paysagistes mais aussi des scientifiques, des ingénieurs, des artistes (chorégraphe, plasticien,...), des designers, des économistes, des juristes, des médecins, des écologues, des philosophes, des scénographes, des promoteurs, des associations sportives,... et des regroupements facilitant les approches interdisciplinaires.

Sur ces 60 candidats, 6 équipes ont été désignées en avril dernier. La Ville a produit une note de cadrage pour chacune d'entre elles en vue d'un rendu formalisé suivi d'au moins une audition. Ces équipes ont été rémunérées (30.000€ chacune) pour leur prestation et leur investissement.

L'objectif de la Ville de Montpellier au travers de cet appel à idées n'est pas de choisir entre différents partis d'aménagement mais de recueillir idées, références et propositions sur tout ou partie du site selon une programmation laissée libre. En conséquence, au terme de cet appel à idées une programmation sera établie et un parti d'aménagement sera progressivement mis au point et débattu entre les différents partenaires du projet. Ce parti d'aménagement s'appuiera sur les éléments fournis par les concours d'idées et la collectivité ne s'interdit pas d'engager des discussions avec les équipes ayant remis une proposition.

Une fois la programmation urbaine et le parti d'aménagement formalisé, des concours d'urbanisme et/ou des consultations d'opérateurs seront engagées en fonction des secteurs d'aménagement définis.

Les 6 équipes lauréates

✓ « 5 principes pour un projet. Une transformation durable du site s'appuyant sur un projet participatif », de **MATTE, DEVAUX, ROUSSEAU** (de chez **MDR**) ; Architectes urbanistes / **COLOCO** Architectes-paysagistes / **FARIO** « Stratégie écologique » – Montpellier,

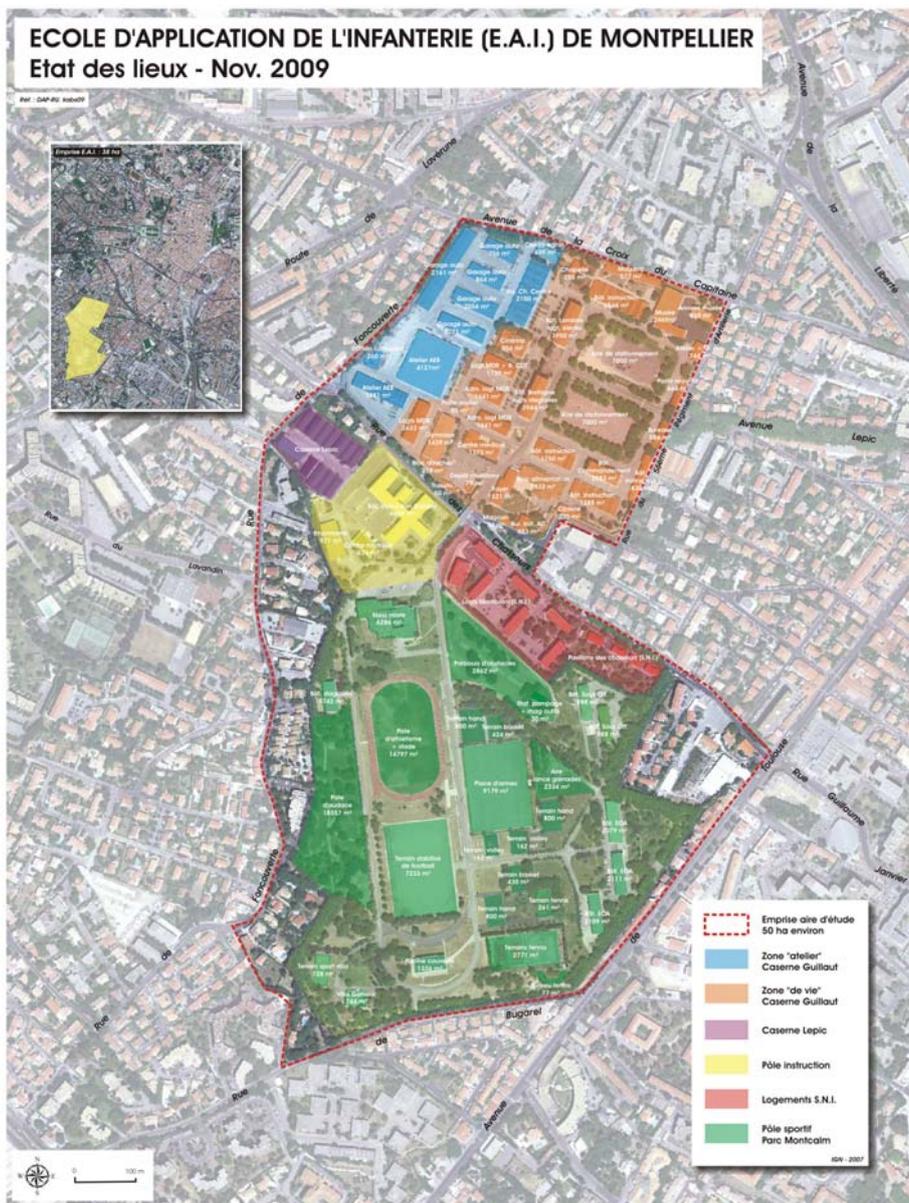
✓ « Le projet : un processus. L'art comme facteur d'identité et d'organisation spatiale ». **Boyer / PERCHERON / ASSUS / Gilles SENSINI**, architecte urbaniste / **APC** (Art Public Contemporain) / **Alain LEPLEGES**, médecin et professeur de philosophie et d'histoire de sciences - Montpellier,

✓ « Le parc de la médecine. Un regard sensible sur le jardin du XXI^e siècle ». **Jérôme APACK**, architecte / **Céline TEDDE**, architecte-urbaniste / **Christine DALNOKY**, architecte urbaniste / **DOMENE BET**, qualité environnemental – Marseille,

✓ « De la cellule souche à un urbanisme raisonné. Un modèle écosystémique vivant et environnemental ; au cœur de sa démarche la question de la vie et de la santé », par **Pierre TOURRE** / Agence **DUFOIX & LHENRY**, associé à **TRIBU BET** développement durable - Montpellier,

✓ « Montbiotech. Un élan économique autour du dispositif médical », par **Gilles SCOTTO di CARLO** ; ingénieur consultant fonctionnel **Francis NAVARRO**, chirurgien au CHU de Montpellier; **David HAMERMAN**, atelier architecte et paysages et **José HAMERMAN**, atelier scolaire et architecture; **Antoine DISSET**, expert en génétique humaine – Montpellier,

✓ « l'EAI rendue à la ville: un cluster urbain, un quartier créatif. Un quartier durable et vivant, vitrine de l'économie et des modes de vie », par **Jacques FERRIER / ICADE / Agence TER / SCET / Consultants: ROUX / BURDAIS / CHAUVE** - Paris.



LES RESULTATS DE L'APPEL A IDEES : FAIRE DE L'EAI UN SITE MAJEUR A L'EHELLE DE LA METROPOLE DE MONTPELLIER

D'une superficie totale de près de 38 hectares, le site de l'EAI se compose notamment d'une caserne au riche patrimoine militaire et d'un parc de plus de 26 hectares, en plein cœur de ville.

Depuis l'annonce de la fermeture de l'EAI, la municipalité, consciente de l'importance stratégique d'un tel site non seulement par son échelle mais aussi par sa localisation entend, en faire le support d'un projet urbain et économique, **l'objectif de la Ville étant d'éviter d'en faire un site d'aménagement banalisé et de lui permettre d'accueillir des programmes originaux voire exceptionnels.**

En lançant un "appel à idées" – une première en France - ouvert très largement à des équipes pluridisciplinaires, la Ville souhaitait faire émerger des programmes très diversifiés, complémentaires et innovants, non seulement en termes de créativité urbaine et architecturale mais également en termes de combinaisons activités/logements/services/loisirs.

Les propositions issues de l'appel à idées sont à la hauteur de ces espérances.

Elles permettent de dessiner un site évolutif dont la reconversion concertée et participative est déjà en marche ; un site qui tout en préservant la mémoire du site et la nature, présente aussi un important potentiel économique en devenir ; un site majeur à l'échelle de la métropole de Montpellier dont la ville est moteur.

La Ville a réuni une commission composée d'élus, de représentants de l'Etat (propriétaire du site), et d'autres collectivités, et de personnalités reconnues pour leur connaissance de la ville afin d'auditionner les six équipes lauréates de l'appel à idées. L'objectif n'était pas de choisir un projet parmi les six mais de sélectionner dans les propositions de chaque équipe celles qui étaient susceptibles d'enrichir le programme de reconversion. Deux axes ont été privilégiés: d'une part mettre en évidence les grands invariants et les objectifs susceptibles de faire consensus, d'autre part dénicher les « pépites », c'est-à-dire les idées originales et concrètes permettant de développer des pratiques et un imaginaire autour de ce site méconnu.

Ces idées ont été rassemblées selon les thématiques suivantes :

- ▶ **s'oxygéner** : donner leur place au sport et aux activités physiques et de plein air, jardiner en ville, respecter la topo et l'hydrographie, préserver la nature et les paysages
- ▶ **se cultiver** : contribuer à la connaissance et au savoir, amener l'art dans l'espace public, valoriser le patrimoine
- ▶ **se loger** : répondre aux besoins des différentes catégories de la population, favoriser la diversité et la mixité des logements, leur qualité et leur ergonomie
- ▶ **se rencontrer** : contribuer à la cohésion sociale par l'animation des espaces publics, la création de commerces, de services et d'équipements publics
- ▶ **s'accomplir** : développer l'éducation, l'emploi, la formation pour tous
- ▶ **se déplacer** : créer un maillage et une perméabilité du site de l'EAI autour d'un réseau doux de déplacement respectueux de l'environnement.
- ▶ **se lancer** : activer le site à court terme afin de favoriser son appropriation par les Montpelliérains et amorcer sa reconversion
- ▶ **s'organiser** : proposer des modalités originales et participatives d'élaboration du projet, mettre en place des processus qui favorisent l'innovation

S'OXYGENER : un « Central Park » polyvalent et très ouvert sur la ville

- ⇒ création d'un grand parc ouvert sur l'avenue de Toulouse qui intègre une « Grande pelouse à tout faire » ! (Icade-Ferrier- SNI - TER)
- ⇒ un nouveau concept parc du 21^è siècle à l'échelle du grand territoire montpellierain (Apack-Dalnoky - Teddé)
- ⇒ l'eau et le végétal au cœur du projet urbain par la création d'une trame bleue (schéma hydraulique intégré) et verte (favorisant la biodiversité et le développement du végétal) (Tourre - Dufoix& Lhenry -Tribu Bet)
- ⇒ un parc ouvert sur la ville et dédié au sport et à la médecine (Montbiotech-Scotto di Carlo-Navarro-Hamerman)
- ⇒ création d'un grand parc diversifié et intégré dans le réseau des espaces naturels et urbains de Montpellier. Nouvelle plantation d'arbres méditerranéens sur la partie ouest du parc (MDR-Coloco)
- ⇒ mise en place d'un écran interactif de toutes les offres sportives et activités du site. Création d'un parcours de santé thématique, d'un festival des sports urbains. Implantation de serres et de ruches. (Boyer-Percheron-Sensini - APC)

© IcadeSNI



SE CULTIVER : un lieu créatif et festif s'appuyant sur la mise en valeur du patrimoine existant

- ⇒ conserver et valoriser un patrimoine bâti singulier (Icade-Ferrier-SNI-TER)
- ⇒ lancer un festival des jardins (Apack-Dalnoky-Teddé)
- ⇒ le cirque Bathazar comme atout culturel du parc, un phare-maison du projet de l'EAI comme repère de l'évolution du site (MDR-Coloco)
- ⇒ accueil de l'école du cirque, des conférences de l'Agora du Savoirs, du Cinéma de plein (Boyer-Percheron-Sensini-APC)
- ⇒ une des prochaines ZAT sur le site de l'EAI (proposition issue des débats de la commission)

© B&P



© B&P



SE LOGER : un habitat dense, innovant et écologique, préservant le parc

- ⇒ création d'un minimum de 1 200 à 1 500 logements avec une double densité : horizontale pour l'arrière de Guillaut et verticales pour les franges du Parc (Icade-Ferrier-SNI-TER)
- ⇒ préconisations en matière d'habitat coopératif sur la frange ouest du Parc (Tourre-Dufoix & Lhenry - Tribu Bet)
- ⇒ au nord, 60 000 m² de logements. Au sud, ceinture perméable du parc composée de commerces, de logements et d'équipements publics (Montbiotech-Scotto di Carlo-Navarro - Hamerman)
- ⇒ recherche d'une densité sur l'avenue de Toulouse et le long de la rue des chasseurs. Développement d'un programme immobilier neuf de 150 000 m² (MDR-Coloco)
- ⇒ une auberge de jeunesse, une maison des chercheurs, des logements-ateliers d'artistes, une hôtellerie adaptée et un centre médical de jour et de nuit (Boyer-Percheron-Sensini-APC)



SE RENCONTRER : un grand lieu participatif, accessible à tous et un lieu d'expérimentation

- ⇒ un quartier durable et vivant où l'espace public est un lieu d'expérimentation des nouvelles technologies développées dans la thématique du cluster (Icade-Ferrier-SNI-TER)
- ⇒ une appropriation immédiate du site par les riverains par une végétalisation des clôtures (Apack-Dalnoky-Teddé)
- ⇒ 10 000 m² d'équipements publics (Montbiotech-Scotto di Carlo-Navarro-Hamerman)
- ⇒ une grande prairie urbaine support d'animations et de festivals. Des pépinières et des jardins collectifs, lieux de culture partagés (MDR-Coloco)
- ⇒ un appel à la participation active des associations, des artistes et des citoyens dans une maison des projets. Un grand marché bio. La fête des sciences et de la biodiversité. (Boyer-Percheron-Sensini-APC)



S'ACCOMPLIR : une opportunité pour innover dans l'économie résidentielle et l'économie de la connaissance

- ⇒ développement d'un cluster santé/habitat au service de l'économie résidentielle sur 26 000 à 34 000 m² (Icade-Ferrier-SNI-TER)
- ⇒ développement d'un cluster bien-être / mieux vivre comprenant 6 000 à 11 000 m² de services (Tourre-Dufoix & Lhenry- Tribu Bet)
- ⇒ Montbiotech, pôle international dédié aux entreprises (R&D, industrie, tertiaire...) de la conception à la réalisation du dispositif médical sur la caserne Guillaud (Montbiotech-Scotto di Carlo-Navarro-Hammerman)
- ⇒ Création rapide d'emplois de services de proximité sur le site basée sur le partenariat public / privé et l'intégration d'initiatives émanant de particuliers (Boyer-Percheron-Sensini-APC)



SE DEPLACER : le tramway dans le parc

- ⇒ Travail sur la porosité des limites permettant la connexion avec les quartiers environnants. Propositions de mobilités douces et de parcours différents (Apack-Dalnoky-Teddé)
- ⇒ Proposition d'utilisation industrielle du tram/fret comme plateforme d'échanges et de livraisons
- ⇒ Transports en véhicules électriques à partir d'un jeu de parking souterrains de plus de 80 000 m² et utilisation de la ligne «tramway fret» (Montbiotech-Scotto di Carlo-Navarro-Hammerman)
- ⇒ Concept de « Paseo » traversant du nord au sud tout le site de l'EAI en tant que promenade urbaine bordées d'activités et de services (MDR-Coloco) et accueillant la ligne 5 du tramway
- ⇒ Valorisation du parcours de ronde et des chemins de traverse (Boyer-Percheron-Sensini-APC)



Toutes ces idées ne pourront naturellement pas se concrétiser sur le site de l'EAI. Certaines doivent être validées en termes de faisabilité, d'autres pourront se réaliser ailleurs mais toutes concourent à donner à la reconversion du site de l'EAI une ambition qui le place à la hauteur d'un grand projet métropolitain et à susciter une appropriation forte. Sur la base de ce foisonnement, la Ville entend maintenant établir un programme à la fois ambitieux et réaliste et permettre à ce site de revivre sans temps mort.

UNE RECONVERSION DU SITE DE L'EAI QUI COMMENCE DES A PRESENT

Dès aujourd'hui : des équipements sportifs et un parc mis à la disposition des Montpelliérains

La Ville a récemment obtenu la réouverture des équipements sportifs aux associations qui les utilisaient auparavant dans le cadre de conventions avec l'EAI. Les activités sportives ont donc repris pour la satisfaction des usagers du site, la Ville assurant, à titre provisoire, la gestion et l'entretien de ces équipements sportifs.

Le parc Montcalm sera également ouvert au grand public dès le 1^{er} janvier 2011. Cet espace de 26 hectares constitue un élément majeur mais méconnu du patrimoine naturel et paysager de la ville. Il est traversé par le Lantissargues, un ruisseau majoritairement souterrain qui coule à l'ouest du centre-ville et se jette plus au sud près de l'étang de Pérols.



Le pôle sportif : Le parcours du combattant et la piste d'athlétisme



Le pôle sportif : La piscine

D'ici au printemps 2011 : un programme d'animations culturelles sur le site du Parc

Hélène MANDROUX a souhaité, sur la proposition d'une des équipes lauréates, qu'une réflexion pilotée par Serge FLEURENCE, Marlène CASTRE et Michaël DELAFOSSE soit engagée afin de proposer un programme d'animations sur le site du Parc (ouverture prévue en janvier 2011) propre à susciter la curiosité des Montpelliérains et à favoriser ainsi l'appropriation des lieux. Cette programmation, qui sera soumise au préalable à la concertation et fera appel au dynamisme du tissu associatif, devrait débuter dès le Printemps 2011.



D'ici à l'été 2011 : des choix majeurs sur le logement et le développement économique

La Ville va lancer deux réflexions sur le logement et le développement économique sur le site de l'EAI. L'objectif de ces deux groupes de travail sera :

- ✓ d'une part de profiter de cette reconversion pour répondre aux besoins de logement à Montpellier, tout en préservant au maximum le Parc
- ✓ d'autre part de créer des emplois notamment en étudiant la faisabilité des différentes propositions de cluster et d'implanter des entreprises dans le domaine médical sur le site. L'Agglomération de Montpellier, la SERM et la CCI seront étroitement associées à cette réflexion.



D'ici à la rentrée 2011 : la Ville de Montpellier, nouveau propriétaire du site de l'EAI ?

La Ville de Montpellier se donne cette échéance pour boucler la négociation en vue de l'achat du site de l'EAI au Ministère de la Défense. En tant que commune, elle dispose d'un droit de priorité pour le rachat du site. En s'appuyant sur la richesse des propositions issues de l'appel à idées et sur les analyses des groupes de travail et les discussions, la Ville établira une programmation qui sera le support de la négociation avec l'Etat propriétaire. Au nom de la préservation de la mémoire militaire du site, la Ville demandera au Ministère de la Défense de se prononcer sur les bâtiments qu'elle souhaiterait voir conserver comme témoignage de cette histoire commune.

D'ici à la fin de l'année 2011 : des logements-étudiants et la gendarmerie sur le site

Selon la volonté de l'Etat, le groupement régional de gendarmerie s'installera en lieu et place de la Caserne Lepic, au nord-ouest du parc Montcalm, en substitution de l'actuelle implantation de l'avenue de Lodève. Des logements étudiants, gérés par le CROUS, seront aménagés dans des bâtiments vacants sur le parc Montcalm et occupés dès la rentrée 2011.

D'ici à début 2012 : le choix d'un architecte en chef

Sur la base des idées des lauréats, des choix de programmation des élus et des discussions avec l'Etat propriétaire, la Ville lancera un concours d'urbanisme qui permettra de désigner l'architecte en chef de la reconversion du site.

Direction de la Communication

Service de presse

Tél : 04 67 34 73 92

M

Montpellier *mille et une vies*